

D-2020-055

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	63
Votants	65

Conseil Communautaire du 18 juin 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,
légalement convoqué le 12 juin 2020,
s'est réuni, en session ordinaire en visio,
sous la présidence de Daniel BENQUET, Président

CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADES, PROMOTIONS INTERNES ET AUX RECRUTEMENTS DE PERSONNELS 2020

Etaient présents

Daniel BENQUET - Dante RINAUDO - Jacques BILIRIT - Gilles LAGAÛZÈRE - Jean Luc ARMAND - Maryline DE PARSCAU - Michel COUZIGOU - Christophe COURREGELONGUE - Pierre IMBERT - Michel PÉRAT - Didier MONPOUILLAN - Marie-France BONNEAU - Lydie ANGELY - Marie-Catherine BALLEREAU - Regis BARD - Emilie BAYLE - Catherine BERNARD - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Daniel BORDENEUVE - Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Pierre CAMANI - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Anne-Marie CHAUMONT - Roland CHRISTEN - Charles CILLIERES - Patrick COUZINEAU - Jean Claude DERC - Jean-Luc DUBOURG - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Benjamin FAGES - Daniel GAIDELLA - Claudette GALLESIO - Joël HOCQUELET - Guy IANOTTO - Liliane KULTON - Philippe LABARDIN - Jean-Michel LABORDE - Claude LALANDE - Guy LAUMET - Alain LERDU - Anne MAHIEU - Gaëtan MALANGE - Bernard MANIER - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Christian PEZZUTTI - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Régine POVEDA - Didier RESSOT - Sylvie SCAFFINI - Jean François THOUMAZEAU - Jean-Pierre TILHAC - Laurence VALAY - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO - René ZAROS

Absents ou excusés

Daniel BARBAS - Sophie BORDERIE - Marie Françoise BOUGUES - Serge CARBONNET - Jacqueline CORREGES - Alain DALLA MARIA - Michel HOSPITAL - Josette JACQUET - Christian JAMBON - Claude LAGARDE - Elizabeth LE CHARPENTIER - Jean-Pierre MARCHAND - Bernard MONPOUILLAN - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Valérie TACCO

Pouvoirs de

Sophie BORDERIE A Jacques BILIRIT - Christian JAMBON A Claudette GALLESIO

Secrétaire de séance

Jean-Pierre TILHAC

CRÉATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADES, PROMOTIONS INTERNES ET AUX RECRUTEMENTS DE PERSONNELS 2020

Rapporteur : Daniel BENQUET

Objet de la délibération

Création de postes au tableau des effectifs.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 modifiée du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des différents cadres d'emplois,

Vu les décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires des différentes catégories de la fonction publique territoriale,

Vu les décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération D2018-H-32 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2018 relative aux tableaux des effectifs du 31 décembre 2018,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 7 mai 2020,

Exposé des motifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade, de promotion interne ainsi qu'à la réussite d'examen. Ces tableaux ont été présentés, pour avis, en Commission Consultative du Personnel le 9 mars 2020, puis transmis à la Commission Administrative Paritaire Départementale.

Des recrutements sont en cours au sein de plusieurs services de VGA, en privilégiant la mobilité interne en premier lieu et par voie externe.

Au vu de ces mouvements opérés et des réorganisations à venir, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à la création de plusieurs emplois dans les différents services concernés.

Cette modification du tableau des effectifs se traduit :

- Par la création d'emploi correspondant aux grades d'avancements suivants :

Filière animation :

1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (temps non complet 17h50)

Filière sociale et médico-sociale :

1 poste de puéricultrice hors classe

1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

- Par la création d'emploi correspondant aux grades de la promotion interne suivants :

Filière administrative :

4 postes d'attaché

5 postes de rédacteur

Filière technique :

6 postes d'agent de maîtrise

Filière animation :

1 poste d'animateur
Filière culturelle :
1 poste d'assistant de conservation du patrimoine
Filière sociale et médico-sociale :
1 poste de conseiller socio-éducatif

- Par la création d'emploi correspondant aux grades des recrutements de personnels sur l'année 2020 :

Direction des Services Techniques et appui aux communes - Animateur prévention Environnement

Dans le cadre d'un recrutement par voie interne et externe pour occuper la fonction d'animateur prévention environnement à temps complet, il convient de prévoir de recruter un agent de catégorie C de la filière Administrative, technique ou animation. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'adjoint technique

Direction de l'attractivité et de la cohésion sociale - Animateur en centre de loisirs

Dans le cadre d'un recrutement par voie interne et externe pour occuper la fonction d'animateur en centre de loisirs à temps complet, il convient de prévoir de recruter un agent de catégorie C de la filière animation. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Direction des Services Techniques et appui aux communes – Agent de maintenance spécialisé en électricité

Dans le cadre d'une mobilité au sein de Val de Garonne, il convient de recruter par voie interne et externe pour occuper la fonction d'agent de maintenance spécialisé en électricité à temps complet, un agent de catégorie C de la filière technique. Néanmoins, le grade n'étant pas encore arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste d'adjoint technique

Direction des Services Techniques et appui aux communes - Adjoint au chef de secteur du Marmandais

Dans le cadre d'un départ à la retraite, il convient de recruter par voie interne et externe pour occuper la fonction d'adjoint au chef de secteur du Marmandais à temps complet, un agent de catégorie C de la filière technique. Néanmoins, le grade n'étant pas arrêté, il est nécessaire d'ouvrir un poste pour chacun des grades envisagés, inexistant aujourd'hui au tableau des effectifs, dans l'attente de la candidature qui sera retenue à l'issue du jury, afin de pourvoir le poste dans les meilleurs délais, pour assurer la continuité de service :

- 1 poste d'agent de maîtrise

Le Conseil Communautaire,

Approuve

la création des postes à temps complet suivants suite aux avancements de grade, promotions internes et aux recrutements de personnels 2020 :

- 4 postes d'attaché
- 5 postes de rédacteur
- 1 poste d'adjoint administratif
- 7 postes d'agent de maîtrise
- 2 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'animateur
- 1 poste d'adjoint d'animation

- 3 postes d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (temps non complet 17h50)
- 1 poste de puéricultrice hors classe
- 1 poste de conseiller socio-éducatif
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	65	
<i>Pour</i>	65	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage
Le 26 juin 2020

Fait à Marmande le 18 juin 2020

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération